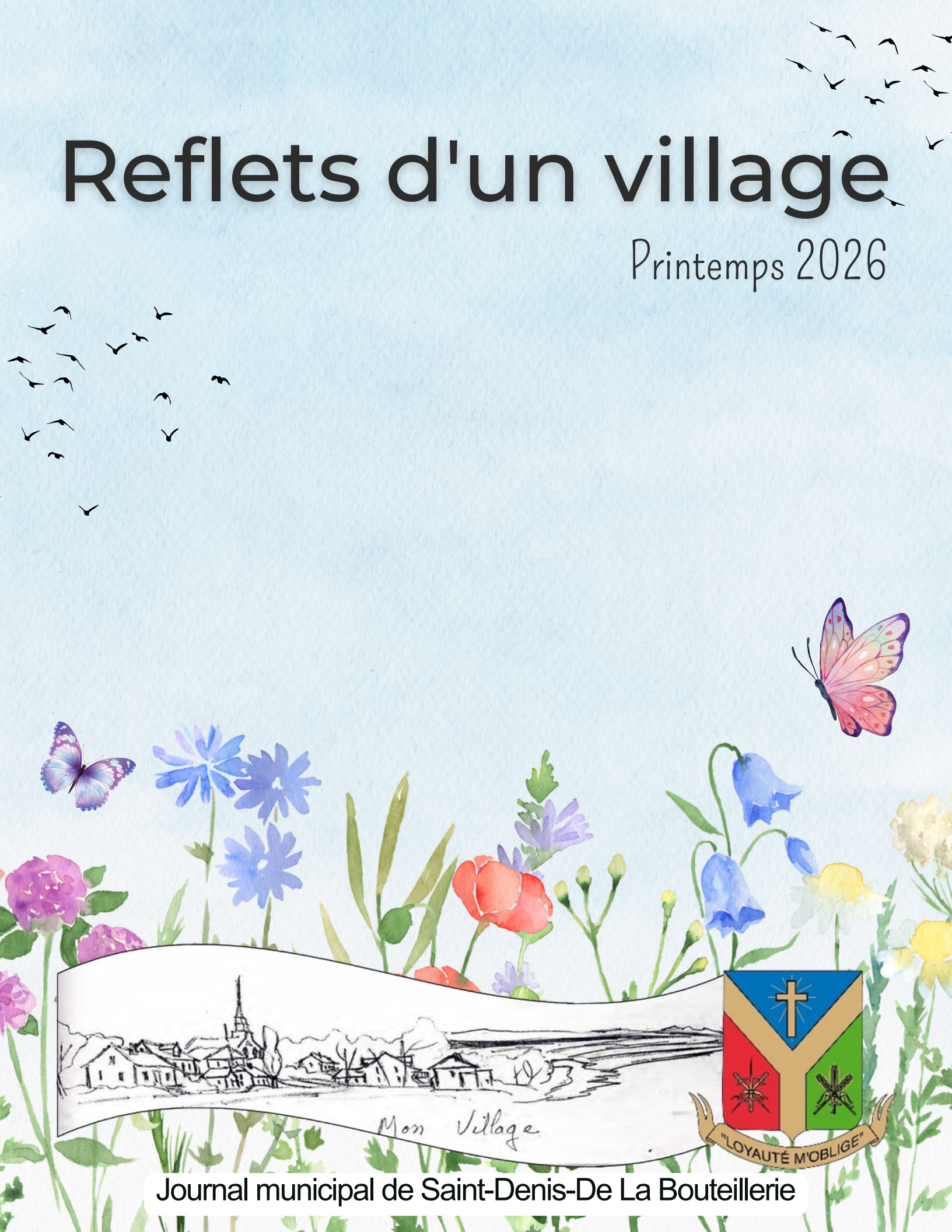


Reflets d'un village

Printemps 2026



Mon Village



Journal municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie

DANS CETTE ÉDITION

Mot du maire.....1
 Affaires municipales.....1
 Budget 2026.....2
 Plan triennal d'investissement.....3
 Taxation.....4
 Communiquer avec la municipalité.....4
 Installations septiques.....5
 Mon eau, mon puits, ma santé.....6
 Rappel aux propriétaires de chiens.....7
 Plantes exotiques envahissantes.....7
 Changements des limites de vitesse.....8
 Retrait des lignes *4141.....8
 Règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments.....9
 Mois de l'arbre.....10
 Programmes de la MRC.....11
 Journée des Petits entrepreneurs.....11

Des nouvelles de votre :

Bibliothèque municipale.....12
 Association sportive.....12
 Cercle des Fermières.....13
 Maison de Jean-Baptiste.....13
 La grève en couleur.....14
 Club des 50 ans +.....14
 Comité de la Pastorale.....14
 Je Collationne.....15
 Gestion des matières résiduelles.....18

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

POUR INFORMATIONS:

418 498-2968 poste 0
 info@munstdenis.com

VOTRE CONSEIL

Frédéric Landry, maire
 Guy Roy, siège #1
 Jean Dubé, siège #2
 Jean-René Landry, siège #3
 Normand Dumais, siège #4
 Nathalie Caron, siège #5
 Sylvain St-Denis, siège #6



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens,

C'est avec fierté que je vous présente le premier budget du nouveau conseil municipal, ainsi que le plan triennal d'immobilisations, qui traduisent notre volonté d'assurer une gestion responsable et tournée vers l'avenir. Nous avons également adopté le règlement de taxation 2026, dans un souci d'équilibre entre la qualité des services offerts et la capacité de payer des contribuables.

Parallèlement, plusieurs projets sont également en cours et votre équipe municipale travaille activement à leur réalisation, notamment le programme pour la mise à jour des installations septiques.

Une nouveauté cette année, le Café du conseil se veut un moment privilégié d'échanges qui vise à favoriser le dialogue, l'écoute et la proximité entre les élus et la population. Restez à l'affût de notre page facebook et de notre site internet pour connaître les prochaines dates.

Au plaisir de vous rencontrer,

Frédéric Landry, maire

AFFAIRES MUNICIPALES

Bref résumé des assemblées publiques de décembre 2025 à février 2026 :

Décembre 2025

- Adoptions du Budget 2026 et du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2026-28;

Janvier 2026

- Adoption du règlement de taxation;
- Affectation et création d'un surplus accumulé pour les citernes, internet au coeur du village, fonds de défense des dossiers municipaux;
- Programme de décarbonisation et d'amélioration de la performance énergétique Éco énergie 360;
- Approbation des travaux prévus dans les cours d'eau en 2026;
- Modification au programme de mise aux normes des fosses septiques (ajout volet 2);

Février 2026:

- Adoption du règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués dans les cours d'eau durant l'année 2025;
- Adoption 1er projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments - tenue d'une consultation publique le 24 février 2026;

- Participation au projet Mon eau, mon puit, ma santé;
- Participation au programme d'Entente en patrimoine
- Octroi d'un contrat pour un plan directeur d'aménagement du coeur du village;

Mars 2026

- Modification de l'Annexe «A» du règlement relatif à la tarification de certains biens et services municipaux;
- Adoption du programme d'aide à l'acquisition d'un conteneur pour la collecte des plastiques agricoles;
- Adoption du règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- Personnes endettées envers la municipalité et nomination d'un représentant et d'un substitut pour assister à la vente
- Adoption du rapport annuel en sécurité incendie 2025
- Signature de l'entente du programme PUIT

Prochaines dates du conseil municipal
 7 avril | 4 mai | 1er juin 2026 à 19 h 30



PRÉSENTATION DU BUDGET

REVENUS	2026	2025	variation	Répartition des revenus 2026			
Taxes foncières générales	1 190 625 \$	1 135 376 \$	5%	47%			
Taxes spéciales pour service de la dette	56 655 \$	31 066 \$	82%	2%			
Tarifications (matières résiduelles, fosses septiques)	158 837 \$	151 274 \$	5%	5%			
Entretien des cours d'eau	67 930 \$	38 083 \$	78%	3%			
Service rendu	43 552 \$	52 390 \$	-17%	2%			
Imposition de droits	39 000 \$	45 687 \$	-15%	2%			
Autres sources de revenus	36 906 \$	27 731 \$	33%	1%			
Transferts	214 132 \$	176 769 \$	21%	9%			
Revenus d'investissement	170 000 \$	47 900 \$	255%	7%			
Programme de mises aux normes des installations septiques autonomes	540 000 \$	-		21%			
TOTAL DES REVENUS	2 517 637 \$	1 706 276 \$	48%				

DÉPENSES	2026	2025	variation	Répartition des dépenses 2026			
Administration générale	561 821 \$	530 004 \$	6%	22%			
Sécurité publique	210 849 \$	207 487 \$	2%	8%			
Transport	450 912 \$	439 435 \$	3%	18%			
Hygiène du milieu	859 080 \$	277 364 \$	15%	13%			
Aménagement, urbanisme et développement	137 687 \$	81 840 \$	68%	5%			
Loisirs et culture	70 630 \$	53 831 \$	31%	3%			
Frais de financement	11 558	4 384 \$	164%	0%			
Remboursement en capital	45 100 \$	27 000 \$	67%	2%			
Dépenses d'investissements	170 000 \$	63 421 \$	168%	7%			
Programme de mises aux normes des installations septiques autonomes	540 000 \$	-		21%			
TOTAL DES DÉPENSES	2 517 637 \$	1 684 766 \$	49%				



PRÉSENTATION DU PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS 2026-28

Le plan triennal d'immobilisations est un document de planification qui présente, sur trois années, les investissements projetés pour les infrastructures et équipements durables (routes, bâtiments, réseaux d'eau, parcs, etc.) de la municipalité.

Il sert à prioriser les projets, à estimer leurs coûts et à anticiper leur financement, mais ne constitue pas un budget final ni un engagement définitif. Certains projets peuvent ne pas y figurer, notamment en raison de leur nature (pas capitalisable), de leur niveau d'avancement et des priorités du moment.

Objet	Projet	2026	2027	2028	Total des investissements	Mode de financement prévu
Administration	Réaménagement des bureaux ADM	x			150 000 \$	Subvention (PRACIM et PRABAM)
Hygiène du milieu	Fosse septique complexe - Étude de faisabilité et plan et devis	x	x		7 000 \$	Budget de fonctionnement
Hygiène du milieu	Eau potable complexe et organismes - Étude de faisabilité	x			5 000 \$	Subvention (PRACIM) et budget de fonctionnement
Loisirs et culture	Réaménagement Parc Bellevue - Plan	x			5 000 \$	Subvention (Véloce) et budget de fonctionnement
Loisirs et culture	Relocalisation Cercle des fermières	x			130 000 \$	Subvention (PRACIM et PRABAM) et surplus cumulé non affecté
Transport	770 mètres de pavage à faire sur la route du Cap (PIRL) - Plan et devis	x			5 000 \$	Subvention (PAVL - Volet redressement)
Transport	3 ponceaux sur le rang de l'Embaras, 1 ponceau sur le rang de la Haute-Ville et 1 ponceau Route du Cap (PIRL) (plan et devis)	x			15 000 \$	Subvention (PAVL - Volet redressement)
Transport	Route partagée - Chemin de la Grève Ouest et Est - Plans et devis et réalisation	x			18 000 \$	Budget de fonctionnement
Transport	Réfection de la côte près de la route de la Grève - Étude préliminaire	x			5 000 \$	Budget de fonctionnement
Transport	Réfection de la côte près de l'Église - Étude préliminaire	x			5 000 \$	Budget de fonctionnement
Transport	Ajout de lumière de rue (Raymond/Labrie et 287/Beurrerie)	x			20 000 \$	Budget de fonctionnement
Transport	Réfection de l'égoût pluvial rue de la Beurrerie - plan et devis	x			20 000 \$	Subvention (TECQ)

Note : Le plan triennal ne constitue pas un budget définitif, mais une estimation des coûts des projets d'investissement. De plus, la plupart des montants mentionnés dans ce plan sont conditionnels à l'obtention d'aides financières.

TAXES MUNICIPALES

Recevoir son compte de taxe par courriel, c'est possible

Il est désormais possible de recevoir votre compte de taxes par courriel. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire disponible sur notre site Internet, dans la section Citoyen / Taxation.

Veuillez noter que, tout comme l'envoi postal, le système permet l'envoi du compte de taxes à une seule adresse courriel. Afin que le changement soit effectif, vous devez nous indiquer le numéro de matricule ou les adresses concernées. Ce changement s'appliquera à votre prochain compte de taxes et aux suivants.

Moyens de paiement acceptés :

Paiement en ligne

- Caisse Desjardins : ajouter un fournisseur au nom de Municipalité St-Denis-De La Bouteillerie
- Virement Interac à l'adresse : comptes@munstdenis.com
 - Question de sécurité : taxation Réponse : st-denis
 - Écrivez-nous à cette même adresse pour nous indiquer le ou les numéros de matricule concernés par ce paiement.

Par la poste

- Envoyez votre chèque quelques jours avant la date d'échéance afin d'éviter les intérêts :
- 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie (Québec) G0L 2R0

En personne, durant les heures d'ouverture du bureau municipal

- Par chèque
- Paiement par carte de débit seulement



Nouveau propriétaire ?

Sachez que les informations sont mises à jour périodiquement selon les données transmises par l'équipe d'évaluation de la MRC de Kamouraska. Il est donc de votre responsabilité de communiquer avec la municipalité afin de connaître le solde à payer et ainsi éviter des frais de retard. La municipalité ne peut annuler les frais de retard liés à une mise à jour tardive des informations.



Changement d'adresse

Communiquer avec nous pour tout changement d'adresse tant pour une adresse principale que pour une adresse de correspondance.

Retards de paiement

Si vous avez un ou des paiements en retard sur votre compte de taxes municipales, nous vous invitons à communiquer avec la municipalité afin de connaître le solde exact à payer et ainsi éviter l'accumulation d'intérêts.

Important

Afin que votre paiement soit attribué correctement à votre propriété, il est essentiel d'indiquer le bon numéro de matricule. Chaque année, des corrections doivent être effectuées à ce sujet. Merci de votre collaboration.

Pour toute question

comptes@munstdenis.com
418 498-2968, poste 0

DATE DES VERSEMENTS DE PAIEMENT DE TAXES

- 29 mars 2026
- 28 mai 2026
- 27 juillet 2026
- 25 septembre 2026

COMMENT COMMUNIQUER AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ

Pour toute question, demande d'information ou suivi de dossier, plusieurs moyens simples et rapides s'offrent à vous pour joindre la Municipalité.

Par téléphone

Vous pouvez nous appeler au 418 498-2968.

C'est le moyen le plus rapide pour obtenir une réponse immédiate ou pour discuter avec un membre de l'équipe municipale.

Par courriel

- info@munstdenis.com
Manon Bélanger
- dg@munstdenis.com
Noélie Hébert Tardif
- developpement@munstdenis.com
Yoann Chauffer
- d.operations@munstdenis.com
Chantal Giroux
- comptes@munstdenis.com
Sorelle Vanessa Nanga B.

Notre équipe veille à répondre dans les meilleurs délais afin d'assurer un service efficace et accessible à tous les citoyens.

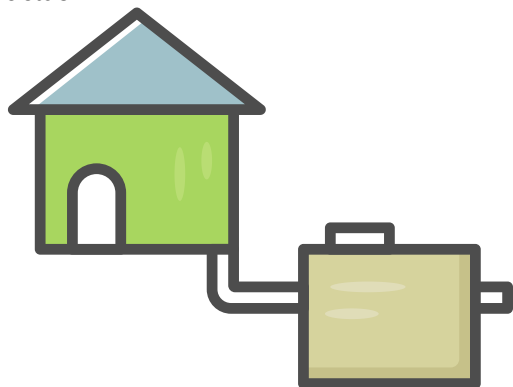
Important

Bien que les réseaux sociaux soient un outil d'information, les plaintes et signalements à la municipalité doivent être transmis par téléphone ou par courriel afin d'assurer un traitement et un suivi adéquats.

INSTALLATIONS SEPTIQUES : MISE AUX NORMES ET SOUTIEN FINANCIER

En septembre dernier, lors d'une séance publique, la Municipalité a présenté le bilan du projet d'égout collectif envisagé pour le périmètre urbain. Les analyses démontraient que les coûts associés au projet dépassaient largement les montants admissibles aux subventions, ce qui aurait imposé un fardeau financier considérable aux citoyens.

Conséquemment, le conseil municipal a confirmé le retrait du projet afin de concentrer les efforts sur la mise aux normes des installations septiques individuelles, une approche plus réaliste et économiquement adaptée au contexte actuel.



Quand faire vérifier son installation?

Certains indices peuvent indiquer qu'une installation septique doit être inspectée :

- odeurs inhabituelles ;
- résurgence d'un liquide noir ou gris ;
- contamination de l'eau potable ;
- etc.

En présence de ces signes, il est recommandé de faire appel à un technologue en environnement, qui pourra évaluer la situation et recommander les correctifs nécessaires.

Mettre aux normes son installation septique en 4 étapes :

1. Contacter un technologue en environnement*
2. Faire une demande de permis
3. Valider son financement
4. Contacter un entrepreneur*
5. Attestation de conformité de l'installation

* liste disponible sur le site internet de la municipalité

Programmes d'aide financière



Pour accompagner les citoyens dans leurs démarches de mise aux normes d'une installation septique devenue désuète ou non conforme, la Municipalité a mis en place un programme permettant d'obtenir une avance de fonds remboursable sur 20 ans (renouvelable aux 5 ans) par une taxe assimilable à une taxe foncière pour la réalisation des travaux.

Pour être admissible, il est essentiel de remplir les formulaires d'inscription avant le début des travaux. Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la municipalité, n'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions.

La Municipalité est heureuse d'annoncer qu'elle a obtenu une subvention de 352 000 \$ du gouvernement du Québec par le biais du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT), qui s'inscrit dans le cadre du Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver financé par le Fonds bleu.

Grâce à celui-ci, une subvention non remboursable pouvant atteindre 5500 \$ par résidence principale est offerte pour les dossiers répondant aux critères du programme, et ce, pour une période maximale de trois ans.

Enfin, un crédit d'impôt provincial pour les travaux de mise aux normes des installations septiques demeure également accessible jusqu'en 2027. Vérifiez le site internet de Revenu Québec pour valider les modalités de ce programme :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/cr-edits-dimpot/credit-dimpot-pour-mise-aux-normes-dinstallations-dassainissement-des-eaux-usees-residentielles/>

Plus d'information

Consultez le site internet de la municipalité pour en savoir plus sur les installations septiques, les professionnels autorisés, les différents critères d'admissibilité aux programmes, les formulaires d'inscription ainsi que toute l'information nécessaire pour planifier une mise aux normes : <https://munstdenis.com/citoyen/installation-s-septiques>

Rappel - vidange de fosse septique

- Résidents permanents : la vidange est obligatoire à tous les 2 ans, avec la possibilité de la faire annuellement sur demande.
- Résidents saisonniers : la vidange est obligatoire à tous les 4 ans, avec la possibilité de la faire à tous les 2 ans sur demande.



Contactez la municipalité si vous désirez changer votre fréquence de collecte.

SÉANCE D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le 22 avril à 20 h, à la grande salle du complexe municipal, aura lieu une séance d'information sur le programme de mise aux normes des installations septiques.

Cette rencontre se tiendra immédiatement après la séance d'information sur le projet Mon eau, mon puits, ma santé. Vous êtes donc cordialement invités à participer aux deux événements.

En tout temps, l'équipe municipale est également disponible pour accompagner les résidents dans leurs démarches.

UNE EAU POTABLE, C'EST ESSENTIEL POUR VOTRE SANTÉ !

Le seul moyen de savoir si l'eau de votre puits est sécuritaire à la consommation, c'est de la faire analyser.

Les contaminants peuvent provenir notamment de :

- La fonte des neiges (engrais, pesticides, autres contaminants)
- Les excréments d'animaux
- Un bris de votre installation septique
- D'origine naturelle (si présent dans l'environnement ou la roche)

Avec la campagne Mon eau, mon puits, ma santé, faites analyser votre eau à prix réduit !

Trousses disponibles au bureau municipal du 20 avril au 16 juin. La municipalité offre un montant additionnel sur certaines analyses (jusqu'à 73% de rabais).

Dépôt des trousse : 28 avril, 12 mai, 26 mai et 16 juin au bureau municipal, de 8 h 30 à 11 h 00.

Pour participer ou pour obtenir davantage d'informations

- Téléphone : 418-498-2968
- Site web : munstdenis.com
- Page Facebook de la municipalité
- Site du projet : moneaumonpuits.ca

ANALYSES DISPONIBLES

- Fluorure | 41,28 \$
- *Microbiologique | 68,07 \$
- *Microbio,nitrates,métaux | 266,40 \$
- *Microbio, nitrate, métaux, fluorures | 301,92 \$

COMMENT CHOISIR VOTRE ANALYSE

- Fluorure : Sels minéraux qui peuvent être présents naturellement dans le sol
- Microbiologique : 2 fois par année au printemps et à l'automne
- Métaux : 1 fois dans la vie de votre puit
- Nitrates : Peuvent être déjà présents dans le sol, provenir de l'agriculture ou du rejet d'eaux usées.

**MON EAU
MON PUIITS
MA SANTÉ**

Savez-vous ce que vous buvez ?

De nombreux contaminants peuvent nuire à vous et votre famille

**Du 20 avril au 16 juin
Analysez votre eau de puits à prix réduit !**

Obakir
ORGANISME DE BASSINS VERSANTS
de Kamouraska, L'Isle et Rivière-du-Loup

CIRUSSES
Chaire interdisciplinaire
sur la santé et les services sociaux
pour les populations rurales
UQAR

**MON EAU
MON PUIITS
MA SANTÉ**

**Rencontre
d'information**

22 avril à 18 h

5, route 287, Saint-Denis

Description et déroulement du projet

CIRUSSES
Chaire interdisciplinaire
sur la santé et les services sociaux
pour les populations rurales
UQAR

Obakir
ORGANISME DE BASSINS VERSANTS
de Kamouraska, L'Isle et Rivière-du-Loup

RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

La Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie souhaite rappeler aux citoyens l'importance de respecter la réglementation entourant les chiens sur le territoire.

Enregistrement obligatoire des chiens

Conformément à la réglementation provinciale, tout chien doit être enregistré auprès de la Municipalité.

Cet enregistrement permet de :

- faciliter l'identification d'un animal trouvé ;
- assurer un suivi adéquat des dossiers ;
- maintenir un registre municipal à jour.

Si votre animal n'habite plus à votre adresse, ou s'il est malheureusement décédé, nous vous invitons également à en informer le bureau municipal afin que nous puissions mettre à jour nos registres.

Chiens en laisse : une obligation en tout temps

Il est important de rappeler que tout chien doit être tenu en laisse dès qu'il se trouve à l'extérieur des limites de votre propriété. Cette règle s'applique en tout lieu public ou partagé, qu'il s'agisse de rues, trottoirs, sentiers ou espaces verts.

Pour les chiens pesant 40 livres (18 kg) et plus, les exigences suivantes s'ajoutent :

- le chien doit être sous contrôle constant du propriétaire ;
- il doit porter un harnais en plus d'être tenu à l'aide d'une laisse obligatoire.



Les espèces envahissantes: ça concerne tout le monde!



Ces plantes, insectes et animaux représentent une menace pour St-Denis-De La Bouteillerie.

Elles sont nuisibles, se répandent sans difficulté sur notre territoire et ont des impacts négatifs importants!

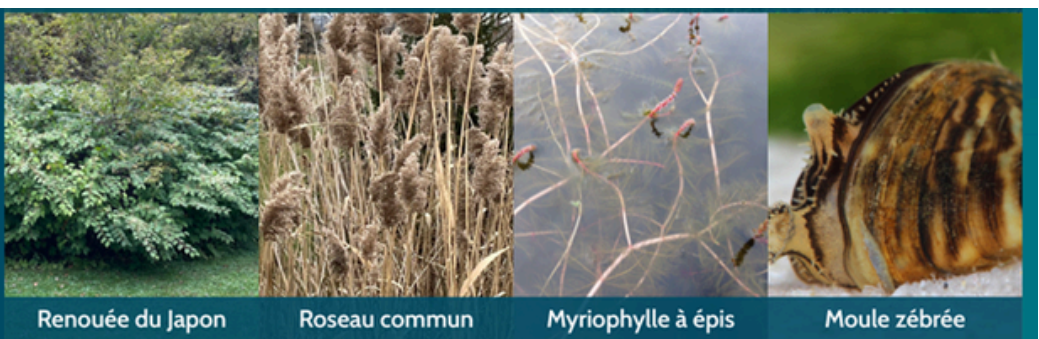
En avez-vous déjà vu?

Apprenez à reconnaître ces espèces envahissantes, à signaler leur présence, et à les éliminer de façon sécuritaire en visitant: especesenvahissantesbsl.ca

Le 19 février dernier s'est tenu à Rivière-du-Loup le Forum régional sur les espèces envahissantes du Collectif régional du Bas-Saint-Laurent vous pouvez trouver un compte-rendu de cet événement sur le site Web du Collectif au <https://www.crdbsl.org/158/le-bas-saint-laurent-mobilise-contre-les-especes-envahissantes-forum-regional-et-bilan-de-trois-annees-d-actions-concertees/nouvelle.html>.



Chantal Giroux
Directrice aux opérations
418 498-2968, poste 2
d.operations@munstdenis.com



CHANGEMENTS DES LIMITES DE VITESSE CHEMIN DE LA GRÈVE ET ROUTE DE L'ÉGLISE

Dans un souci d'améliorer la sécurité des usagers de la route, notamment des piétons et des cyclistes, la Municipalité a apporté des ajustements aux limites de vitesse sur certains chemins du territoire.

Deux principaux changements :

- La limite de vitesse a été abaissée à 30 km/h sur le chemin de la Grève Est et le chemin de la Grève Ouest;
- La route de l'Église sera désormais assujettie à une limite de 50 km/h, plutôt qu'à 80 km/h.

Ces ajustements visent à mieux refléter le caractère résidentiel et de villégiature du secteur de la grève ainsi qu'à favoriser une circulation plus sécuritaire et cohérente pour la route de l'église étant le lien entre le village et le chemin de la Grève.

Entrée en vigueur

Les nouvelles limites de vitesse entreront en vigueur le 1er avril 2026, et seront applicables dès l'installation de la signalisation appropriée, selon le dégel des sols.



Projet d'aménagement

Ils sont une première étape dans un projet plus grand visant à promouvoir les transports actifs tout en renforçant la sécurité des usagers vulnérables et la cohabitation entre les différents usagers de la route.

Nous remercions les citoyennes et citoyens pour leur collaboration et leur vigilance sur les routes de notre municipalité.

RETRAIT PROGRESSIF DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES 310-4141 ET *4141



Dans le cadre de la migration à venir des systèmes téléphoniques vers le réseau 9-1-1 de prochaine génération, la Sûreté du Québec amorce le retrait progressif des lignes 310-4141 et *4141, actuellement utilisées pour joindre la SQ.

Grâce à la couverture élargie du réseau 9-1-1 et aux avancées technologiques, ces lignes deviendront bientôt obsolètes. À compter du 1er juin 2026, elles seront progressivement désactivées. Il est donc essentiel que tout appel urgent soit fait au 9-1-1. Par ailleurs, les appels non urgents devront se faire directement dans les postes de police locaux. À cet effet, un outil de recherche "Trouver un poste" a été développé :

<https://www.sq.gouv.qc.ca/trouver-un-poste/>.

Soyez assurés que les lignes actuelles resteront accessibles durant la transition et un message automatisé y sera diffusé afin de diriger adéquatement les citoyens vers les services appropriés.

La SQ maintiendra son offre de services tout en s'assurant d'offrir une chaîne d'intervention optimale aux citoyens et citoyennes.

Pour de plus amples détails sur ce changement, nous vous invitons à consulter notre site internet : <https://www.sq.gouv.qc.ca/services/campagnes/retrait-des-lignes-4141/>

PRODUITS D'ÉRABLE DU KAMOURASKA



SIROP : 1 LITRE OU
CONSERVE 540ML
BEURRE ET TIRE SUR COMMANDE

Sophie Gendron et Christian Lévesque
Saint-Denis-De La Boutellerie 418 498-3254

ROYAL LEPAGE
KAMOURASKA-L'ISLET
Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de Royal LePage

Marie-Claude Lamarre
Courtier immobilier
Cell : 418 860-7567
Fax : 418 856-1613
mcl@royallepage.ca
www.royallepagekl.ca

RÈGLEMENT SUR L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS

Le règlement no 394 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, a été adopté le 9 mars 2026. Il découle des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et vise à prévenir le dépérissement des bâtiments notamment en les protégeant des intempéries et en préservant leur intégrité structurelle.

Ce règlement s'applique à tous les bâtiments principaux de la municipalité ainsi qu'aux immeubles patrimoniaux identifiés par la MRC de Kamouraska. Il prévoit :

Des normes précises sur l'état des enveloppes extérieures, des escaliers, des fenêtres, des balcons, etc. Les parties en mauvais état doivent être significatives et doivent représenter un risque important quant au dépérissement du bâtiment ou la conservation de l'intégralité de sa structure.

Pour les immeubles patrimoniaux, les travaux doivent respecter leur caractère historique et éviter d'altérer leur qualité architecturale.



Crédit photo : Bergeron Gagnon Inc.

Des pouvoirs d'intervention pour l'inspecteur municipal

Envoi d'avis de travaux en cas de détérioration constatée, sanction et enforcement prévu au règlement pouvant même aller à la possibilité d'effectuer les travaux aux frais du propriétaire si ceux-ci ne sont pas réalisés après l'avis.

Pourquoi ce règlement ?

Pour préserver notre patrimoine bâti, notamment les édifices construits avant 1940 ou reconnus comme immeubles patrimoniaux.

Pour garantir la sécurité, la santé et le confort des occupants, en maintenant les bâtiments en bon état.

Entrée en vigueur

Le règlement deviendra pleinement applicable à la suite de l'approbation de la MRC de Kamouraska et de la publication d'un avis public en ce sens.

Citoyennes et citoyens, votre collaboration est essentielle afin de maintenir l'intégrité de notre patrimoine bâti. Vous pouvez consulter le règlement sur le site internet de la municipalité.

PLASTIQUES AGRICOLES COLLECTE À LA FERME PAR CONTENEUR

3 ÉTAPES À SUIVRE

Secouer afin d'enlever le maximum de débris (roche, foin, paille, boue)
La saleté due à une utilisation normale est tolérée

Trier vos pellicules blanches dans un sac AgriRÉCUP et bien l'attacher*

Disposer votre sac dans le conteneur identifié pour la collecte de plastique agricole

*Les sacs AgriRÉCUP sont disponibles gratuitement aux points de dépôt ou auprès de la Régie. Merci de téléphoner avant de vous présenter.



agrirécup



Fréquence de collecte : la collecte s'effectue le vendredi, une fois par mois.

Les bacs et conteneurs contenant des plastiques agricoles qui ne sont pas identifiés par une étiquette du programme de collecte des plastiques agricoles cesseront d'être collectés.

Les producteurs qui ne sont pas inscrits au programme de collecte devront déposer leurs plastiques agricoles dans un point de dépôt.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska

info@rigmrk.com

581 673-7344

www.rigmrk.com

PELLICULES BLANCHES SEULEMENT

- Emballage de balles rondes
- Emballage de balles carrées
- Emballage en tube

LES AUTRES PLASTIQUES AGRICOLES

Les autres plastiques, emballages et produits agricoles doivent être apportés dans un **point de dépôt AgriRÉCUP**. Les plastiques noirs et blancs doivent être également apportés dans un point de dépôt.

Sur le territoire de la MRC de Kamouraska il y a 2 points de dépôts :

- Meunerie de Saint-Philippe-de-Néri
- BMR de Saint-Alexandre-de-Kamouraska

**LE TRI EST
IMPORTANT**

Les plastiques non triés
NE PEUVENT PAS ÊTRE
RECYCLÉS !



LA CHRONIQUE FORESTIÈRE

Les arbres au printemps

Saviez-vous que, contrairement à la croyance populaire, les bourgeons ne se forment pas au printemps, mais bien à la fin de l'été?



Avant même l'arrivée de l'hiver, de petits bourgeons sont déjà installés sur les rameaux. Ils resteront là tout l'hiver, protégés par des écailles rigides qui les isolent du froid et des intempéries.

Pour survivre à la saison froide, les arbres entrent en dormance. Chez les feuillus, cela s'accompagne notamment de la chute des feuilles, ce qui permet de

limiter les pertes d'eau. Pendant ce temps, l'arbre conserve son énergie et ses réserves, notamment sous forme de sucres stockés dans les racines.

Lorsque le printemps arrive, l'augmentation des températures et le dégel du sol permettent à l'eau d'être de nouveau absorbée par les racines. Cette eau remonte alors dans le tronc en entraînant avec elle les sucres accumulés durant l'hiver. Ce mouvement vers la cime alimente les bourgeons, qui s'ouvrent et donnent naissance aux feuilles ou aux fleurs. Ce moment s'appelle le débourrement.



C'est précisément parce que l'eau et les sucres remontent vers les bourgeons au printemps que l'on peut récolter l'eau d'érable à cette période de l'année. L'arbre met en circulation ce précieux liquide qui servira à nourrir ses nouvelles pousses, et qui fera aussi le bonheur des producteurs et des amateurs de sirop d'érable!

L'Association forestière bas-laurentienne est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et sensibiliser la population à l'importance de la forêt. Nous offrons un service d'animation d'ateliers sur la forêt dans les écoles, les camps de jour, lors d'activités grand-public et pour divers événements. Contactez-nous pour planifier une activité dans votre école ou votre municipalité : www.afbl.info



MOIS DE L'ARBRE THÉMATIQUE 2026 : JE CHOISIS LE BOIS!

Le Québec s'est bâti grâce au bois de ses forêts. Matière première nécessaire à la construction, au chauffage, à la cuisson ou à l'ameublement, il était indispensable. Ce n'est pas un hasard si plusieurs de nos villes et de nos villages sont situés près des rivières. Ce choix, fait par nos bâtisseurs, était dicté par les voies navigables qui servaient à la drave du bois jusqu'aux scieries et aux papetières dispersées sur le territoire. Bien que les moyens de transport aient évolué, nos communautés et leurs entreprises sont toujours là pour témoigner de cette époque.

Les multiples qualités du bois

En regardant de près ces arbres et l'incroyable matériau bois qu'ils nous procurent, ce dernier n'est-il pas le seul à posséder toutes ces qualités? Le bois est écologique, biologique, naturel, biodégradable, résistant, durable, odorant et surtout, renouvelable. Par exemple, quand on pense à une construction verte,

on pense immédiatement au bois. Son utilisation nous permet de contribuer à lutter contre les changements climatiques. Voilà de bonnes raisons d'aimer et de choisir le bois!

En vivre et en jouir

Aujourd'hui, des milliers de personnes vivent toujours de la forêt au Québec. Si, pour elles, c'est leur gagne-pain, pour d'autres, c'est un terrain de jeu. Comme notre forêt est majoritairement publique, l'un ne va pas sans l'autre; les forestiers ouvrent la voie, construisent les chemins et s'assurent du renouvellement continu de cette ressource. Cet accès au territoire bénéficie aux milliers d'autres personnes qui y chassent, trappent, font de la motoneige ou du quad, de la randonnée, du camping, de l'écotourisme, de l'ornithologie, de la cueillette de fruits sauvages ou de champignons, par exemple.

Ce qui nous distingue au Québec

Si tout ça est rendu possible, c'est grâce à l'harmonisation que l'on fait entre tous ces usages qui s'entremêlent partout chez nous. Cette façon de faire, qui nous est propre, permet à ceux et celles qui y en vivent de continuer à le faire, à ceux et celles qui la fréquentent, de continuer d'y avoir accès, et tous, dans le respect des écosystèmes présents.

DISTRIBUTION 2026 - 16 MAI

Rester à l'affût de la page Facebook et du site internet de la municipalité pour connaître la programmation de cette journée, au programme également une vente de garage. Le tout se déroulera au complexe municipal au 5 route 287 !



NOUVEAUX PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DISPONIBLE DANS LA MRC DE KAMOURASKA.

Dans le contexte du renouvellement du Fonds régions et ruralité, la MRC de Kamouraska annonce l'ouverture le 13 avril prochain de trois nouveaux programmes d'aide financière sous forme de contributions non remboursables pour assurer le développement et la vitalisation du milieu.

Rappelons que ce fonds octroyé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), constitue le principal levier financier des MRC pour appuyer les projets de développement, soutenir les priorités locales et régionales ou encore pour participer à des ententes sectorielles de développement.

Répondant à une obligation du MAMH, la MRC de Kamouraska s'est également dotée d'un Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire afin de définir une vision de développement pour le territoire et d'orienter les stratégies d'action.

Dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité, la MRC de Kamouraska annonce le lancement du Programme d'aide financière aux organismes et aux municipalités dotées d'un montant de 275 000 \$ pour l'année 2026. Elle lance également un Programme d'aide financière aux entreprises pour un montant de 60 000 \$ par année.

APPELS DE PROJETS CULTURELS À LA MRC DE KAMOURASKA

La MRC de Kamouraska est heureuse d'annoncer le retour de son programme de financement en culture dans le cadre de l'Entente de développement culturel. Cette initiative vise à soutenir des projets porteurs qui mettent en valeur le caractère unique de la région, qui favorisent la participation citoyenne et qui contribuent à l'animation du milieu.

Programme destiné au loisir culturel municipal

Une enveloppe de 17 000 \$ est prévue, permettant aux municipalités d'obtenir un montant de 1 000 \$ sur présentation d'une résolution et d'une contribution équivalente à 20 % du montant demandé. Les artistes et organismes sont invités à proposer des activités à leur municipalité. Ce programme vise à encourager la diversité des activités culturelles offertes dans les municipalités et à favoriser la proximité entre les citoyens et la culture. Les municipalités peuvent aussi collaborer entre elles pour organiser des activités intermunicipales. À noter que les spectacles sont admissibles uniquement s'ils comportent un aspect particulier ou des activités de médiation culturelle. Les commémorations et festivals ne sont pas admissibles, car d'autres programmes couvrent ces volets.

Pour plus d'information et pour déposer une demande

Communiquer avec l'agent de développement de votre municipalité ou visitez le site web de la MRC de Kamouraska :

<https://mrckamouraska.com/services/developpement-du-territoire/developpement-culturel/>



LES INSCRIPTIONS POUR LA 13^E ÉDITION DE « LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS » SONT OUVERTES !

La Grande journée des petits entrepreneurs, c'est un événement unique qui a lieu annuellement partout au Québec. Plus de 11 000 jeunes ont participé à la 12^e édition de 2025, dont une trentaine de jeunes de Saint-Pascal et des environs.

Vous avez un petit entrepreneur en herbe à la maison? La Grande journée des petits entrepreneurs sera de retour le samedi 6 juin 2026, de 10h à 14h, à la Place de l'Expo.



Cet événement s'adresse à tout jeune entre 5 et 17 ans qui désire vendre ses créations et expérimenter la vie entrepreneuriale le temps d'une journée, et ce, dans un contexte festif, pédagogique et sécuritaire. Joignez-vous à ce bel événement !

Pour s'inscrire : petitsentrepreneurs.ca



UN MOT DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Un nouveau décor à notre bibliothèque

Après avoir créé un coin jeunesse dans le but de vitaliser la fréquentation et favoriser la lecture chez nos jeunes en 2023, le comité bibliothèque est fier d'annoncer que grâce à une participation financière de Desjardins, deux beaux fauteuils viennent d'être ajoutés au local.

Cet ajout d'ameublement se veut un complément pour améliorer l'espace et offrir un lieu plus convivial dans notre bibliothèque pour nos abonnés qui désirent consulter nos collections et lire sur place. L'invitation vous est lancée!



Avis à nos lecteurs et lectrices

Tel que mentionné à maintes reprises, depuis le retrait des « amendes », les bénévoles de la bibliothèque constatent encore de nombreux retards relativement à la date de retour des livres empruntés. Ce non-respect occasionne des désagréments pour les autres abonnés qui sont en attente des ouvrages non retournés et aussi pour le Réseau Biblio qui lui-même doit parfois emprunter votre demande spéciale à un autre Réseau Biblio que le nôtre (ex : Réseau Biblio de Charlevoix, Abitibi, etc).

Le comité est donc actuellement en réflexion à l'effet de remettre en vigueur la politique de frais de retard. Afin d'éviter que cette mesure soit réactivée, votre collaboration est sollicitée en prenant la bonne habitude de rapporter les livres et magazines empruntés à la date indiquée.

Maintenant qu'une boîte pour le dépôt de

livres est installée dans le corridor du Complexe municipal, de tels retards n'auraient pas lieu de se produire.

Rotation de livres

Le Réseau Biblio procède à 5 rotations de livres à chaque année avec toutes ses bibliothèques affiliées. Ainsi, une quantité de nouveaux livres ont été livrés à la bibliothèque de Saint-Denis le mercredi 4 mars 2026. Avis aux abonnés!

Horaire d'été

Avec l'arrivée du printemps, l'horaire d'été reprendra à compter du samedi 2 mai. À cet effet, la bibliothèque sera ouverte 2 fois par semaine soit les :

- samedis de 9 h 30 à 11 h 30
- mercredis de 18 h 30 à 20 h

Notez toutefois que la bibliothèque sera fermée pour le congé de Pâques, soit le samedi 4 avril.

- Doris Rivard



DES NOUVELLES DE VOTRE ASSOCIATION SPORTIVE

Malgré les embûches mécaniques et techniques qui ont repoussé l'ouverture de la patinoire, la météo aura été de notre côté et nous aura donné des conditions favorables pour cette saison 2025-2026.

L'édition annuelle du Festi-Hockey a encore une fois été un franc succès. La population a répondu présente ce qui a permis de rassembler la communauté le temps d'une fin de semaine autour d'un sport rassembleur tel que le hockey. Samedi, ce sont 4 équipes de Saint-Denis qui se sont affrontées lors du classique tournoi de Hockey multigénérationnel.



L'équipe 4 ressort gagnante de l'édition 2026.



Rangée arrière : Arthur Garon, Thomas Boucher, Charles-Henri Garon, Alain Garon, Albert Garon
Rangée avant : William Garon, Jean-Pierre Demers, Patrick Dionne

L'association sportive tient à remercier le Cercle des Fermières de Saint-Denis pour leur habituel et excellent dîner. Nous souhaitons également à souligner la collaboration de la Maison de Jean-Baptiste durant cette fin de semaine qui nous a offert un brunch gourmand.

Chapeau à toute l'équipe de bénévoles pour ce moment exceptionnel.

Quelques rappels en Bref :



Badminton et Pickleball : Reprise éventuelle en mai. Surveillez notre page Facebook pour connaître la date officielle les lundis et mercredis de 19 h à 21 h



Fête nationale : Les festivités auront lieu le mardi 23 juin 2026 Programmation à venir en juin

NOUVELLES DU CERCLE DES FERMIERES DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

Le Cercle de Fermières de Saint-Denis-de-La-Bouteillerie demeure très présent, autant dans la municipalité qu'auprès de ses membres. Et cette année est toute spéciale : notre Cercle célébrera 105 ans d'engagement, de créativité et de solidarité.

Le P'tit Magasin : un accueil à la fermière

La porte du P'tit Magasin reste ouverte... même quand elle est barrée !

*Veillez sonner ou frapper, si une artisane est présente, on vous ouvrira avec plaisir !
votre visite est toujours un rayon de soleil pour nous.*



Quelques activités récentes et à venir

- 10 février 2026 Saint-Valentin : Pour souligner la fête de l'amour, les fermières ont invité leurs conjoints ou amis à se joindre à elles au local afin de partager passions, talents et moments chaleureux.
- 17 mars 2026 – Journée du printemps: Le Cercle accueillait, au complexe municipal, les autres cercles de la région pour célébrer l'arrivée du printemps/réunion de secteur pour échanger sur les activités futures.
- 7 mai 2026 – Congrès régional à Saint-Pascal: Une date importante s'ajoute au calendrier, alors que les fermières participeront au congrès régional.

Un été prometteur

Et tout cela avant un été qui s'annonce rempli de beaux projets, de rencontres et de créativité. Une magnifique façon d'honorer 105 ans de présence au cœur de notre communauté.

En mon nom Sylvie Labelle (Action communautaire et communication) et au nom du conseil d'administration :

- Mme Carole Garon, présidente
- Mme Ginette Laframboise vice-présidente et recrutement
- Mme Nathalie Lussier, secrétaire-trésorière
- Mme Éliette Charest, conseillère responsable du volet arts textiles

DERNIÈRES NOUVELLES DE LA MAISON DE JEAN-BAPTISTE



qu'au personnel et à tous les bénévoles qui ont rendu cet événement possible!

Recrutement

La Maison de Jean-Baptiste est à la recherche d'une personne possédant de l'expérience en restauration comme serveur ou serveuse qui serait disponible le dimanche. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec la Maison de Jean-Baptiste, soit par courriel à lamaisondejeanbaptiste@gmail.com, soit sur Messenger.

Le Café est de nouveau **ouvert quatre jours par semaine**, du jeudi au dimanche, de 9 h à 14 h. À noter que des repas chauds sont servis le midi en semaine. Les menus sont annoncés ici : <https://www.facebook.com/lamaisondejeanbaptiste>

Avec l'arrivée du printemps et des cabanes à sucre, la Maison de Jean-Baptiste a à cœur de proposer au Café des produits de la région, en particulier nos bons produits d'érable que ce soit pour un déjeuner un matin ou un brunch du dimanche!

Brunch gourmand

Le brunch gourmand organisé le 25 janvier dernier au Complexe municipal pour souligner le cinquième anniversaire de la Maison de Jean-Baptiste s'est révélé un franc succès, avec près de 200 convives. Au dire de tous, le repas préparé avec amour par notre équipe a été à la hauteur des attentes et l'atmosphère était chaleureuse, à l'image des citoyens de Saint-Denis-De La Bouteillerie. Un immense merci à nos ommanditaires ainsi

Projet d'aménagement

Le projet d'aménagement d'une sixième chambre à notre offre d'hébergement se poursuit, bien qu'il reste encore quelques étapes d'ordre administratif à franchir. Nous aurons d'autres nouvelles dans le prochain numéro.



LA MAISON DE
Jean-Baptiste

418 894-2213
lamaisondejeanbaptiste@gmail.com
www.lamaisondejeanbaptiste.ca

LA GRÈVE EN COULEURS

Cet été, dans le cadre des activités de la Chapelle, La Grève en couleurs sera de retour les 23 et 24 juillet de 10 h à 17 h pour une 8e édition. Vous pourrez y admirer des œuvres de nos artistes locaux et en observer certains travailler en direct. Les jeunes et les moins jeunes pourront laisser libre cours à leur créativité lors des ateliers de peinture, de sculpture en bois flotté et, qui sait, des nouveautés seront peut-être au rendez-vous. Nous y travaillons.



Cet événement où création et rencontres sont à l'honneur saura vous charmer. Inscrivez-le dès maintenant à votre calendrier estival et parlez-en autour de vous pour faire de ces journées un succès. Monique Fiat | moniquefiat@gmail.com
Sylvie Beaulieu | viebeaulieu03@gmail.com
Nicole Jeffrey | 418 498-5279

LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS | LA MOISSON DORÉE

Le 1er avril dernier, le Club des 50 ans + a tenu son assemblée générale annuelle. Au moment de publier ces lignes, il est encore trop tôt pour vous présenter officiellement les nouveaux membres élus au conseil d'administration, mais une chose est certaine : le Club est bien vivant et prêt à aller de l'avant !

Avec l'arrivée du beau temps, préparez-vous à sortir vos boules de pétanque ! Les parties au Parc de la Croix reprendront dès que la météo le permettra. En attendant, les jeux de cartes ont lieu tous les jeudis (sauf durant l'été) de 13 h à 16 h, au café de La Maison de Jean-Baptiste



Le Club des 50 ans + souhaite poursuivre sur cette lancée et insuffler un vent nouveau de dynamisme. Notre objectif demeure le même : favoriser les rencontres, briser l'isolement et créer des occasions de bouger et de partager. Vous avez 50 ans ou plus ? Vous aimeriez participer, proposer des idées ou vous impliquer bénévolement ? Votre présence et vos talents sont précieux pour faire grandir notre milieu de vie !

Les prochaines activités vous seront annoncées par ce journal ou sur Facebook. D'ici là, n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez vous joindre à l'équipe ou simplement en savoir davantage.

Au plaisir de vous rencontrer !

Ginette Laframboise, présidente
Yves Gagnon, vice-président
Sylvie Houde, secrétaire



CARREFOUR
50+ du QUÉBEC

DES NOUVELLES DE VOTRE COMITÉ DE LA PASTORALE

PÂQUES

Pâques est la plus grande fête chrétienne. Préparons-nous pieusement.

Le Christ est ressuscité et ainsi il a sauvé tous les hommes. Le Christ a vaincu la mort, cette force obscure qui brouille notre regard et nous empêche de voir les chemins invisibles qui mènent à notre bonheur.

Voici l'horaire des événements religieux qui se dérouleront dans notre communauté.

Semaine Sainte :

Jeudi saint, 2 avril
19 h Messe à St-André et St-Bruno

Vendredi saint, 3 avril
15h Office du Vendredi saint à St-Denis, St-Gabriel, Ste-Hélène et Ste-Anne
19h30 Chemin de la Croix à Rivière-Ouelle

Samedi saint, 4 avril
19 h 30 Veillée Pascale à St-Pascal
20 h 00 Veillée Pascale à La Pocatière

Dimanche, 5 avril
11 h Messe de Pâques Abbé Marcel Lamonde dans l'église de St-Denis

La période de Pâques marque un événement important, aujourd'hui plus que jamais, je peux affirmer : Christ est vivant! Sa lumière ne s'éteindra pas. À moi de l'accueillir avec un cœur ouvert.

Joyeuses Pâques à tout le monde!
Votre comité de la Pastorale

Mélissa Bédard

Ma vérité

Depuis sa participation remarquable à Star Académie en 2012, Mélissa Bédard s'impose comme une figure dominante du milieu artistique québécois. Elle présente son nouveau spectacle Ma vérité dans lequel elle interprète des chansons de son nouvel album et quelques grands succès francophones tant aimés.

Accompagnée de ses musiciens, celle qui maîtrise l'art de nous éblouir avec sa voix intimiste et puissante devrait donner un souffle extraordinaire à un répertoire qui l'est déjà!



23 mai 2026

20h

**Cathédrale
Sainte-Anne-de-La Pocatière**

**Billet section OR : 100\$
Billet section ARGENT : 50\$**

SPECTACLE-BÉNÉFICE

100% des montants amassés par la vente des billets serviront exclusivement à l'achat de collations pour le programme JE COLLATIONNE dans plusieurs écoles primaires de la région

C'est primaire à l'école



Un ventre plein pour un développement sain!

Pour plus d'informations : info@jecollationne.com ou www.jecollationne.com

POINTS DE VENTE DE BILLETS

EN LIGNE: WWW.JECOLLATIONNE.COM

Épicerie METRO PLUS LEBEL **metro** LEBEL

JE COLLATIONNE c'est...

Une gestion du programme 100% bénévole, un projet citoyen pour construire un filet social.

Des collations bonnes pour le bedon, la tête et le cœur des élèves chaque jour !



C'est primaire à l'école



Un ventre plein pour un développement sain!



VANDALISME SUR UNE INSTALLATION

La Municipalité souhaite informer la population qu'une pancarte du programme « Je collationne » a récemment été vandalisée sur son territoire. De tels gestes étant inacceptables, une plainte a été déposée auprès des autorités.

Le vandalisme nuit à l'ensemble de la communauté, entraîne des coûts évitables et peut priver les citoyens d'équipements et d'installations qui leur sont destinés.

ENSEMBLE
Créer
Dynamiser
Soutenir

MATHIEU RIVEST
DÉPUTÉ DE CÔTE-DU-SUD

418 234-1893
mathieu.rivest.cds@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

CLINIQUE DE PASSEPORTS

VENDREDI 10 AVRIL 2026
16 H À 20 H

PAS BESOIN DE RENDEZ-VOUS!

Hôtel Universel
Salle Malécites, premier plancher.
(Ascenseur disponible au restaurant BORÉAL)
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1E2

Photographe sur place!

BERNARD GÉNÉREUX
DÉPUTÉ | CÔTE-DU-SUD—RIVIÈRE-DU-LOUP—KATASKOMIQ—TEMISCOUATA

BERNARDGENEREUX.CA



Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus ?

Chaque année, en juillet, des milliers de personnes âgées cessent de recevoir leurs versements du **Supplément de revenu garanti (SRG)**. Pour éviter cette situation, il est essentiel de produire votre déclaration de revenus avant le 30 avril.

Le SRG, c'est quoi ?

Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable versée aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV).

Êtes-vous admissible ?

- Vous avez 65 ans ou plus.
- Vous vivez au Canada.
- Vous recevez une pension de SV. (canada.ca/securite-vieillesse)
- Votre revenu annuel est :
 - inférieur à 22 488 \$, si vous êtes une personne célibataire, veuve ou divorcée;
 - inférieur à 29 712 \$, si votre partenaire (conjoint, conjointe, conjoint de fait ou conjointe de fait) reçoit une pension complète de la SV;
 - inférieur à 41 616 \$, si votre partenaire reçoit l'Allocation;
 - inférieur à 53 904 \$, si votre partenaire ne reçoit ni pension de la SV ni Allocation.



Besoin d'aide ou d'information concernant votre SRG ?

Service Canada peut vous aider :

par téléphone :

- Sécurité de la vieillesse : 1-800-277-9915
- Centre d'appui des services mobiles (ce service s'adresse aux personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui éprouvent des difficultés concernant notamment la langue ou la littéracie) : 1-877-631-2657

en personne : bureaux.service.canada.ca/fr

Service Canada offre également des services mobiles aux communautés.

Pour trouver ceux qui vous intéressent à proximité, visitez la page :

canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/services-mobiles-liason-communautes



Mise à jour : 27 février 2026

ESPACE À LOUER DANS LE COMPLEXE MUNICIPAL

La municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie offre la location d'un bureau d'environ 500 pi², situé au 5, Route 287, dans le complexe municipal.

Ce local lumineux et bien situé est particulièrement adapté aux professionnels du domaine de la santé: massothérapie, physiothérapie, ergothérapie, service psychosocial, etc. Il s'agit d'une occasion idéale pour s'établir au cœur de la communauté, dans un environnement accessible et accueillant.



Le local comprend :

- Une zone d'accueil avec salle d'attente et un bureau isolé
- Une porte arrière de service
- Climatisation et eau courante
- L'accès aux toilettes pour le personnel et la clientèle
- L'utilisation du stationnement sur le terrain de la municipalité

Pour plus d'informations ou pour planifier une visite :

info@munstdenis.com
418 498-2968 poste 0

OBTENEZ UN SERVICE SIMPLE ET GRATUIT !

AUGMENTEZ VOTRE CONFORT À LA MAISON TOUT L'HIVER !



AVEC LE PROGRAMME ÉCONOLOGIS :

- ❄️ Profitez d'un audit énergétique sommaire de votre domicile
- ❄️ Obtenez du matériel écoénergétique gratuitement
 - Pommeau de douche
 - Ampoules DEL
 - Thermomètre hygromètre
 - Et bien plus
- ❄️ Bénéficiez de travaux légers pour colmater les fuites d'air
 - Calfeutrage, scellement des portes et fenêtres réalisé par le conseiller



Pour vous inscrire

1 844 303-7333

quebec.ca/econologis



La consigne, c'est pas juste pour les cannettes de bière?

Pendant des années, la consigne, c'était les cannettes et les bouteilles de bière — le bac bleu s'occupait du reste. Mais depuis le 1er mars 2025, bien des choses ont changé.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS



Depuis un an déjà : toutes les bouteilles de plastique entre 100 ml et 2 litres (eau, jus, lait, boissons sportives, énergétiques, alcoolisées), en plus des cannettes et bouteilles de bière.

Bien vidées et rincées.

Les bouteilles de vin et les cartons de lait s'ajouteront en 2027.

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Sur environ un milliard de bouteilles d'eau vendues au Québec chaque année, près de 700 millions finissaient à la poubelle. La consigne vise à récupérer 90% des contenants de boissons d'ici 2032. On récupère maintenant de grandes quantités d'un même type de contenant donc résultat : une matière plus pure, plus facile à recycler et de meilleure qualité. Et bonne nouvelle, on paie déjà la consigne à l'achat ! Alors rapporter sa bouteille, c'est juste récupérer ce qui nous revient.

OÙ LES RAPPORTER ?

La reprise chez les détaillants telle qu'on la connaît est vouée à disparaître très prochainement. Maintenant, deux nouvelles façons de retourner vos contenants :

- dans une Zone Consignation, annexée à votre magasin local
- dans un lieu de retour Consignation dédié. Pour trouver le lieu de retour le plus près : consignation.ca/ou-consigne

Le bac brun, est-ce que ça change vraiment quelque chose ?

Certains l'utilisent religieusement, d'autres le boudent. Le fameux bac brun suscite bien des réactions depuis son arrivée dans nos municipalités. Mais au fond, est-ce que ça vaut vraiment la peine de s'en servir ?

C'EST QUOI LE PROBLÈME AU JUSTE ?

Au Bas-Saint-Laurent, les matières organiques représentent près de 50 % de ce qu'on jette à la poubelle. On parle ici de vos pelures de légumes, vos restants de table, votre marc de café, vos résidus de jardin. Bref, tout ce qui était vivant et qui se décompose.

Le hic ? Quand ces matières aboutissent au site d'enfouissement de Cacouna, elles pourrissent sans oxygène et dégagent du méthane, un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂. En plus, on surcharge nos dépotoirs qu'il faudra éventuellement agrandir... à nos frais.

POURQUOI ON DEVRAIT S'EN PRÉOCCUPER?

1. Réduire nos émissions de GES en transformant nos résidus en digestat à l'usine de biométhanisation
2. Économiser l'argent collectif (127-205\$/tonne à enfouir VS tarif fixe au bac brun)
3. Enrichir les sols agricoles de notre région avec un engrais naturel produit ici

QU'EST-CE QU'ON PEUT FAIRE CONCRÈTEMENT ?

La réponse est simple : utilisez votre bac brun !

Mettez tous vos résidus alimentaires au bac brun.

Cette chronique vous est offerte par votre MRC

Les temps changent

... PAS QUE LE CLIMAT !

Des questions?

1 888 856-5552, option 1 | co-eco.org | info@co-eco.org | facebook.com/coecobsl

Cette chronique vous est offerte par votre MRC



PROCHAINES DATES DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avril

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin

D	L	M	M	J	V	S
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Bac brun	Bac bleu	Ordures
Feuilles	Conseil municipal	



Merci à nos commanditaires !

ENTÊTE COIFFURE

pour hommes et femmes
sur rendez-vous
service à domicile offert

7, route 132 Est
Saint-Denis (Québec)
G0L 2R0
Tél.: 418 498-2320

Marie-Claude
Lamarre
Propriétaire



CERTIFIÉ
· ISO ·

Marco Garon,
président

Tél. : 418 498.2405
Télec. : 418 498.2134
Cell. : 418 868.5121

info@transportenvracst-denis.com

74 A, route 132 Ouest, Saint-Denis (Québec) G0L 2R0
www.transportenvracst-denis.com

Familiprix André Villeneuve et Maxime Laflamme
Nouveaux propriétaires, même équipe sur place.

Lundi : 9h00 à 18h00
Mardi : 9h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 20h00
Jeudi : 9h00 à 20h00
Vendredi : 9h00 à 20h00
Samedi : 9h00 à 17h00
Dimanche : 12h00 à 16h00

(418) 856-1112

familiprix
Service de livraison



• TRAVAUX AGRICOLES

• DÉNEIGEMENT



Éric : 418 860-8584

William : 418 925-8186

travauxaforfaitwilric@hotmail.com



Jean-Luc Therrien, Agr.
418-868-4111

ROBERTO
EXCAVATION
OUELLET

R.B.Q. : 8345-1716-18

Téléphone : 418 856-6764

Cellulaire : 418 894-0262

141, anse des Mercier
Rivière-Ouelle (Québec) G0L 2C0
ro.excavation@hotmail.com

Excavation
Terrassement
Fosse septique
Champs d'épuration
Marteau hydraulique
Caméra d'inspection
de drain de fondation
Pose et réparation
de drain français
Réparation de fondation



LA MAISON DE
Jean-Baptiste
HÉBERGEMENT & CAFÉ

5, route de l'Église, Saint-Denis-De La Bouteillerie
Tél. : 418 894-2213 www.lamaisondejeanbaptiste.com

PIERRE GARON

16, ROUTE 132 OUEST
SAINT-DENIS, KAMOURASKA G0L 2R0

TÉL. : 418 498-3012

CELL. : 418 863-2564

Contactez-nous
pour avoir
votre publicité ici

DÉNEIGEMENT
FERME DES COWBOYS (NATALIE)



112, route 132 Ouest
St-Denis-De La Bouteillerie
(Québec)
418 508-1930